

**Séance ordinaire du 04 avril 2024**

\*\*\*\*\*

L'an 2024, le 04 avril 2024 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, José MARTIN, Pascal COURTAZELLES, Mmes Emmanuelle FAVRE, Madame Sylvie BRISSON, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ, Sylvie FONTENEAU,

**EXCUSES :**

Monsieur Cédric CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Alice PLATRIEZ  
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE  
Monsieur Harrag KOUTCHOUK ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE  
Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal COURTAZELLES  
Madame Nanou LAURENTJOYE ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE  
Monsieur Luc DUTRUCH  
Madame Sylvie AYAYI  
Madame Sybil PHILIPPE

**ABSENTS :**

Madame Lucie LAVERGNE

**Secrétaire de séance :** Monsieur José MARTIN

**Date de convocation :** 25/03/2024

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

**D.2024-04-09 : Affectation du résultat 2023 de la Communauté**

Après avoir voté le compte administratif 2023, sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2023 :

<b>Affectation du résultat 2023 CDC</b>	
<b><u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u></b>	
Résultat de l'exercice	3 839 705,64 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	566 866,52 €
Résultat de clôture	4 406 572,16 €
<i>Excédent (A1)</i>	<b>4 406 572,16 €</b>
<i>Déficit (A2)</i>	

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 306 506,28 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	570 013,44 €
Résultat comptable cumulé	263 445,16 €
<i>Excédent (R001)</i>	<i>263 445,16 €</i>
<i>Déficit (D001)</i>	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 040 355,10 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	282 471,00 €
Solde des restes à réaliser	- 757 884,10 €
<b>(B) Besoin (-) Réel de financement</b>	<b>494 438,94 €</b>

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	4 406 572,16 €
En couverture du besoin de financement (B) Dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire R 1068)	494 438,94 €
En dotation complémentaire (R 1068)	3 312 133,22 €
<i>Sous total 1068</i>	<i>3 806 572,16 €</i>
En Excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R002 du budget n+1)	600 000,00 €
<i>Total (A1)</i>	<i>4 406 572,16 €</i>

**Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur**

(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la section de Fonctionnement D 002)	
--	--

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

<b><u>Section de fonctionnement</u></b>	
Dépenses : D 002 Déficit reporté	
Recettes : R 002 Excédent reporté	600 000,00 €
<b><u>Section d'investissement</u></b>	
Dépenses : D 001 Solde d'exécution année N-1	
Recettes : R001 Solde d'exécution N-1	263 445,16 €
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	3 806 572,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents décide d' :

- ✓ Approuver l'affectation de résultat 2023 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 05 avril 2024

Le Président



Frédéric DUPIC



Le secrétaire de séance



José MARTIN

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)